



PROCES-VERBAL

de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du 24 MARS 2016

L'an Deux Mille Seize, le vingt-quatre mars, à vingt heures zéro, les Membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu habituel de leurs séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Maire de la Ville de Parthenay,

LARGEAU Béatrice, GILBERT François, PRESTAT-BERTHELOT Françoise, LAMBERT Nicole, ROUVREAU Laurent, CLISSON Brigitte, DEVAUD Patrick, LONGEARD Daniel, GIRARD Jean, GRASSIGNOUX Jean-Louis, VERDON Laurence, PROD'HOMME Isabelle, YOU Armelle, GAUTIER Didier, CHARPRENET Stéphanie, KOUAKOU Philippe, HERVE Karine, SI ZIANI Nora, BOIVIN Albert, DE GOUVEIA Dilia, SENECHAUD Didier, SECHERET Nicole, BELY Françoise, GARNIER Jean-Paul, CHEVALIER Judicaël, PROUST Magaly, BEAUCHAMP Claude, MAGNAVAL Catherine

Pouvoirs :

GUILLEMINOT Nicolas donne procuration à Patrick DEVAUD
BERTIN Gilles donne procuration à Daniel LONGEARD
GUILBAUD Jean-Pierre donne procuration à Laurent ROUVREAU
DEFAYE Sylvie donne procuration à Xavier ARGENTON

Secrétaires de séance : HERVE Karine, SI ZIANI Nora

SOMMAIRE

1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE	3
AFFAIRES GENERALES.....	3
2 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL	3
3 - FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES	3
4 - DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE DIVERS ORGANISMES.....	3
5 - ADHESION A L'ASSOCIATION DES SITES HISTORIQUES GRIMALDI DE MONACO.....	4
MUSEE	4
6 - MUSEE - ACQUISITION D'OEUVRES D'ART	4
7 - PROGRAMMATION MUSEALE 2016.....	5
ARCHIVES	6
8 - ACCEPTATION DE DONS D'ARCHIVES.....	6
ACCUEIL ET SERVICES A LA POPULATION.....	6
9 - CIMETIERE – MODIFICATION DES TARIFS 2016	6
RESSOURCES HUMAINES.....	7
10 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.....	7
11 - GRATIFICATION POUR L'ACCUEIL D'UN STAGIAIRE.....	7
AFFAIRES FINANCIERES.....	8
12 - MISE A DISPOSITION DE LA RESIDENCE HABITAT JEUNES AU BENEFICE DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PARTHENAY-GÂTINE	8
13 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016	8
TERRITOIRE NUMERIQUE.....	9
14 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE SERVICE DE COMMUNICATIONS MOBILES ET DE PRESTATIONS ANNEXES – APPROBATION D'UNE CONVENTION	9
REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE.....	10
15 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DEUXIEME TRANCHE DU FISAC – INSTITUT CORPS ET ESPRIT.....	10

URBANISME ET HABITAT	11
16 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE.....	11
CADRE DE VIE.....	12
17 - RENOUELEMENT DU QUARTIER SAINT-PAUL - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE - AVENANT N° 4	12
DEVELOPPEMENT DURABLE.....	13
18 - MARCHE AUX BESTIAUX DE PARTHENAY - CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE - LEVEE DES CONDITIONS SUSPENSIVES.....	13
AIDE AUX ASSOCIATIONS.....	14
19 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE QUARTIER POUR L'ANNEE 2016.....	14
20 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'ANNEE 2016.....	14
21 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES POUR L'ANNEE 2016.....	14
22 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES POUR L'ANNEE 2016.....	14
23 - AFFAIRES GENERALES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2016 ...	15
AFFAIRES SOCIALES	15
24 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2016	15
QUESTIONS DIVERSES	16



1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- de la commande publique.



AFFAIRES GENERALES

2 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Madame Dominique TEZENAS DU MONTCEL, Conseillère Municipale, ayant donné sa démission du Conseil Municipal, Monsieur Didier SENECHAUD, inscrit le suivant sur la liste "J'aime Parthenay" a été invité à siéger au sein de l'assemblée, ce qu'il a accepté.

M. LE MAIRE : Nous avons le plaisir d'accueillir Didier SENECHAUD qui est bien connu à Parthenay mais aussi dans cette salle car il a déjà été élu lors du 2^{ème} mandat de 2008 à 2014. Bienvenue Didier.

Monsieur Didier SENECHAUD est installé en qualité de Conseiller Municipal.

o0o

3 - FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

M. LE MAIRE : Monsieur le Maire demande à Monsieur Didier SENECHAUD, nouvellement installé en qualité de Conseiller Municipal, d'indiquer les commissions qu'il souhaite intégrer.

Monsieur Didier SENECHAUD souhaite intégrer les commissions suivantes :

- Commission Affaires Générales, Services à la population, Affaires scolaires
- Commission Sport

**ADOpte A L'UNANIMITE.*

o0o

4 - DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE DIVERS ORGANISMES

M. LE MAIRE : Suite à la démission de Madame Dominique TEZENAS DU MONTCEL, il convient de désigner les délégués auprès des organismes suivants :

- *Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine*, un délégué titulaire (pour les compétences production et distribution de l'eau potable, de l'eau brute et de l'assainissement autonome) dont la liste est la suivante :

12 délégués titulaires : Gilles BERTIN, Albert BOIVIN, Patrick DEVAUD, Jean GIRARD, Jean-Louis GRASSIGNOUX, Nicolas GUILLEMINOT, Nicole LAMBERT, Daniel LONGEARD, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Laurent ROUVREAU, Didier SENECHAUD, Magaly PROUST.

12 délégués suppléants : Brigitte CLISSON, Stéphanie CHARPRENET, Didier GAUTIER, Jean-Pierre GUILBAUD, Karine HERVE, Béatrice LARGEAU, Isabelle PROD'HOMME, Laurence VERDON, Dilia DE GOUVEIA, Françoise BELY, Jean-Paul GARNIER, Nicole SECHERET.

- *OGEC Saint-Joseph – Conseil d'Administration* : déléguée titulaire : Karine HERVE, délégué suppléant : Albert BOIVIN

- *Lycée Ernest Pérochon – Conseil d'Administration* : délégués titulaires : Nicolas GUILLEMINOT, Nicole SECHERET

- *Collège du Marchioux - Conseil d'Administration* : déléguée titulaire : Nicole SECHERET, déléguée suppléante : Stéphanie CHARPRENET

*ADOPTÉ A L'UNANIMITE.

o0o

5 - ADHESION A L'ASSOCIATION DES SITES HISTORIQUES GRIMALDI DE MONACO

Mme PRESTAT-BERTHELOT : L'association des sites Historiques Grimaldi de Monaco a été créée le 10 juillet 2015. Elle vise à rassembler, valoriser et promouvoir les sites Grimaldi de Monaco sur les plans historiques, culturels et touristiques.

Est considéré comme site historique Grimaldi de Monaco tout lieu ayant une histoire partagée avec celle des princes de Monaco, témoignant des liens étroits qui unissent la France et la Principauté.

L'objectif de la Ville de Parthenay serait de capitaliser sur les liens passés de la commune avec la famille Grimaldi.

L'association pourrait regrouper un réseau potentiel de 106 sites recensés. En octobre 2015, 58 étaient intéressés par une adhésion.

L'adhésion fonction du niveau de population serait, pour Parthenay, de 400 €.

La Commission « Affaires générales – Services à la Population – Affaires Scolaires » réunie le 29 février 2016 propose au Conseil Municipal :

- d'adhérer à l'association des sites historiques Grimaldi de Monaco pour un montant de 400 € pour l'année 2016,
- d'approuver les statuts de l'association, ci-annexés,
- de désigner 2 représentants de la collectivité au sein de l'association,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, chapitre 923-322-6281.

Sont candidats pour représenter la collectivité : Nicole LAMBERT et Albert BOIVIN.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITE.

O
O O
O

MUSEE

6 - MUSEE - ACQUISITION D'OEUVRES D'ART

Mme YOU : La commission scientifique interrégionale d'acquisitions, réunie le 11 janvier dernier à Bordeaux, a donné un avis favorable à l'acquisition de plusieurs œuvres pour le musée d'Art et d'Histoire de Parthenay :

- Haut-relief de M. Paulian, par Prosper Jouneau en 1905,
- Buste de Georges Migot, par Aimée Bianchi, de la 1^{ère} moitié du XXe siècle,
- Gourde en faïence de Parthenay, par Edouard Knoepflin.

Le montant total de ces acquisitions s'élève à 1.300 € TTC. Une subvention de 30 % peut être demandée au Conseil Régional au titre du FRAM (Fonds Régional pour l'Acquisition des Musées).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ces acquisitions d'œuvres 2016 du musée municipal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de la Région au titre du FRAM,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2016, chapitre 903-322-2161.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

o0o

7 - PROGRAMMATION MUSEALE 2016

Mme YOU : Le musée d'Art et d'Histoire propose d'organiser plusieurs manifestations publiques pour l'année 2016, et cela comme suit :

- L'organisation des deux expositions temporaires suivantes :
 - La faïencerie d'art de Parthenay - 1^{er} volet : Prosper Jouneau - du 1er avril au 2 octobre 2016
Prosper Jouneau, faïencier-sculpteur, né à Parthenay est à l'origine de cette manufacture d'art. Il sera proposé un catalogue raisonné de sa production, avec la participation du réseau des musées et l'ensemble de la population (appel lancé en septembre 2015).
Un cahier pédagogique et un catalogue d'exposition accompagnera cette opération. Le catalogue, de 254 pages couleur, est proposé au prix de 20 €.
 - Métamorphoses (poème d'Ovide) – à partir du 16 octobre 2016 jusqu'en 2017
En collaboration avec l'UPCP-Métive, Ovide sera mis à l'honneur à travers les arts (peinture, sculpture, arts décoratifs) confronté aux mythes et légendes du Poitou-Charentes, avec les contes et le parler poitevin.
Un cahier pédagogique accompagnera cette opération.
- La participation à des animations spécifiques :
 - Semaine des Métiers d'Art, fin mars
 - Le FLIP au musée en juillet
 - Journées européennes du patrimoine mi-septembre

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le programme d'animations 2016 du musée municipal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental des Deux-Sèvres,
- d'approuver le tarif de 20 € pour le catalogue d'exposition,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2016.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

O
O O
O

ARCHIVES

8 - ACCEPTATION DE DONS D'ARCHIVES

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les propositions de dons aux archives municipales suivantes :

Don de M. Lionel PAIN : Archives de l'association du quartier de La Mara (1984-2001)

Cette association est dissoute depuis 2001. Les archives reflètent ses activités et la vie du quartier : coupures de presse, photos, réunions associatives (volume : 0,15 m.l).

Don de M. Jean NICOLAS : Archives personnelles liées à sa carrière professionnelle aux Ateliers de la Chaînette (1946-2014).

Il s'agit en particulier d'un dessin de la porte Saint-Jacques par Maurice Bernard, de photos, de bulletins d'information interne et des organigrammes de la société.

M. Nicolas souhaite également faire don d'un récit de ses souvenirs professionnels mais avec la restriction suivante : communication uniquement à des fins de recherche historique (volume : 0,1 m.l).

Don de Mme Anne-Marie GUILLON : Documents de comptabilité de l'épicerie parthenaisienne « Le Printemps » 1894-1918 (volume : 0,1 m.l)

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.*

O
O O
O

ACCUEIL ET SERVICES A LA POPULATION

9 - CIMETIERE – MODIFICATION DES TARIFS 2016

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Par délibération du 17 décembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé les tarifs 2016 du cimetière.

Considérant la volonté de maintenir le bon entretien et la bonne gestion de l'ancien cimetière ;

Considérant la reprise de concessions échues, non entretenues ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'instaurer des tarifs de caveau sur concession reprise,
- d'approuver les tarifs modifiés annexés et de les rendre applicables dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Il y a des reprises de concessions qui se font alors qu'il y a des caveaux en place que les pompes funèbres détruisent. Cela pourrait rendre service à certaines familles qui souhaiteraient racheter le caveau avec la concession. C'est pour cela que nous vous proposons les tarifs de caveau qui vont de 120 € à 480 € plus le tarif de la concession.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.*

O
O O
O

RESSOURCES HUMAINES

10 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Dans le cadre d'un recrutement pour le remplacement d'un agent partant à la retraite au service Restauration scolaire et Intendance, il convient de créer, à compter du 1^{er} mai 2016, un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet.

La suppression du poste au grade de l'agent partant à la retraite – Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet - sera soumise en Comité Technique.

Dans le cadre de la pérennisation d'un agent sur contrat d'emploi d'avenir depuis 3 ans au Service Accueil et service à la population, il convient de créer à compter du 1^{er} mai 2016 un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de modifier ainsi le tableau des effectifs,
- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

o0o

11 - GRATIFICATION POUR L'ACCUEIL D'UN STAGIAIRE

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Dans le cadre de « La Culture et Vous », il est proposé de faire appel à un stagiaire de niveau Master pour une durée de 4 mois, à compter du 15 avril 2016, afin d'accompagner le service Action culturelle. Les missions confiées seraient :

- La compilation des données et la mise en forme dans le cadre de l'état des lieux,
- La constitution de mailing-liste, de boîtes à outils dans le domaine de la culture,
- La planification et le suivi des différents entretiens et rendez-vous des acteurs / élus,
- Le suivi logistique des concertations, des temps de restitution auprès des publics,
- La mise en forme et la vulgarisation des supports de communication en lien avec le service communication,
- Le suivi de la mise à jour des outils et documents sur les supports numériques.

Le montant d'une gratification de stage ne peut pas être inférieur à un seuil minimal calculé à partir d'un pourcentage du plafond de la sécurité sociale.

L'indemnité minimum versée est de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 3,60 € de l'heure.

Le montant exact de la gratification n'est plus calculé sur la base de 151,67 heures par mois mais dépend désormais du nombre d'heures de présence effective du stagiaire. Pour obtenir le montant de la gratification minimale, il faut donc multiplier le nombre d'heures de présences effectives du stagiaire par la gratification horaire minimale (soit pour un mois de 22 jours travaillés de 7 heures, un montant de 554,40 €).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'instituer une gratification dans les conditions définies ci-dessus pour l'accueil d'un stagiaire au service action culturelle, dont les modalités seront définies par convention entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la collectivité,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, chapitre 923-331-64118,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Mme SECHERET : Vous indiquez un stagiaire de niveau MASTER, quelle spécialité a-t-il ? L'avez-vous déjà recruté ?

M. GILBERT : Des contacts sont en cours. La spécialité est le MASTER 2 développement culturel de la ville, direction de projet ou d'établissement culturel.

Mme SECHERET : La constitution d'un mailing-liste n'a jamais été fait jusqu'à maintenant ?

M. GILBERT : Nous avons un certain nombre de données qu'il faut actualiser, vérifier et compiler.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.*

O
O O
O

AFFAIRES FINANCIERES

12 - MISE A DISPOSITION DE LA RESIDENCE HABITAT JEUNES AU BENEFICE DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PARTHENAY-GÂTINE

Mme CLISSON : Une délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, en date du 29 octobre 2015, acte la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Parthenay-Gâtine et lui confie la mise en œuvre de l'action sociale d'intérêt communautaire telle que définie par les statuts de la Communauté de communes, notamment en matière d'insertion par l'emploi, l'habitat et l'alphabétisation.

Une délibération du Conseil Communautaire, en date du 23 décembre 2015, redéfinit les compétences d'action sociale du CIAS de Parthenay-Gâtine, parmi lesquelles figurent l'aménagement et le soutien aux résidences sociales jeunes d'intérêt communautaire.

En conséquence, il convient de mettre à disposition du CIAS de Parthenay-Gâtine la Résidence Habitat Jeunes de Parthenay, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Au jour de la mise à disposition, la Résidence Habitat Jeunes figure à l'actif de la commune sous l'immobilisation n° 040035, pour une valeur nette comptable de 1 317 862,12 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du procès-verbal de mise à disposition la Résidence Habitat Jeunes au bénéfice du CIAS de Parthenay-Gâtine, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2016, ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit procès-verbal ainsi que tout document relatif à ce dossier.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.*

o0o

13 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

Mme CLISSON : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 7 abstentions, décide de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016, comme suit :

- Taxe d'habitation : 17,70 %
- Taxe foncière – propriétés bâties : 29,45 %
- Taxe foncière - propriétés non bâties : 75,17 %

Nous avons reçu l'estimation des bases fiscales avec les produits attendus pour 2016.

Présentation du tableau : Nous avons ajouté la colonne des produits attendus en corrigé car en même temps nous avons reçu un courrier de la DGFIP qui nous indique que ces bases sont surestimées et qu'il y aura certainement des exonérations. Il est inscrit sur le courrier : « A titre indicatif, au plan national, cette

surestimation représente moins de 2 % du produit de la taxe d'habitation ». Les bases définitives de la taxe d'habitation nous seront communiquées fin novembre 2016.

M. GARNIER : Pourrons-nous avoir le tableau projeté à l'écran car nous ne l'avons pas eu ?

Mme CLISSON : Oui.

M. LE MAIRE : Il n'y aura pas d'augmentation des taux cette année encore. Nous avons repoussé ce conseil car nous n'avions pas les bases.

M. BEAUCHAMP : Nous aurions pu les voter avec le budget puisque les taux n'ont pas changé.

Mme CLISSON : Non, car les bases ont changé.

M. BEAUCHAMP : Nous ne votons que les taux.

Mme CLISSON : Il faut que nous puissions estimer le produit attendu.

Mme PROUST : Comme nous n'avons pas voté le budget, nous nous abstiendrons par cohérence sur ces taux.

*ADOpte PAR 26 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS.

O
O O
O

TERRITOIRE NUMERIQUE

14 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE SERVICE DE COMMUNICATIONS MOBILES ET DE PRESTATIONS ANNEXES – APPROBATION D'UNE CONVENTION

M. GILBERT : La centrale d'achat public UGAP propose de mettre à disposition des acheteurs publics un cadre contractuel permettant de disposer d'un marché subséquent de fourniture de services de communications mobiles et prestations annexes, dans le cadre d'un accord-cadre conclu le 8 avril 2014 avec la société Orange Business Services pour une durée de 48 mois.

Afin d'obtenir les meilleurs prix d'abonnement et diminuer les coûts de gestion, il est envisagé de constituer un groupement de commandes conformément à l'article 8 du code des marchés publics, afin d'adhérer au dispositif proposé par l'UGAP et de conclure un marché subséquent avec la société Orange, permettant de répondre aux besoins de plusieurs collectivités dont la Commune de Parthenay.

Une convention de groupement de commandes en fixe les modalités de fonctionnement et désigne la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine « coordonnateur et mandataire du groupement », pour adhérer à la convention de mise à disposition d'un dossier de marché subséquent à conclure avec l'UGAP au nom de l'ensemble des membres du groupement, signer et notifier le marché subséquent avec la société Orange Business Services, l'exécution restant à la charge de chacun des membres.

Les frais afférents à la gestion administrative d'adhésion au dispositif de l'UGAP et de passation du marché subséquent dans le cadre du groupement sont essentiellement supportés par le coordonnateur.

Les frais de rémunération de l'UGAP dans le cadre du groupement sont supportés par chacun des membres du groupement, au prorata du nombre de lignes commandés par eux dans le cadre du marché.

Collectivités	Montant de participation			
	P.U H.T	Qté	Données Data	Prix total H.T
Commune de Chantecorps	25,53	2	0,00	51,06 €
Commune de La Peyratte	25,53	6	0,00	153,18 €
Commune de Parthenay	25,53	45	0,00	1 148,85 €
Commune de Thénézay	25,53	3	0,00	76,59 €
Commune de Vasles	25,53	9	0,00	229,77 €
CCAS de Parthenay	25,53	1	0,00	25,53 €
CIAS de Parthenay-Gâtine	25,53	13	0,00	331,89 €
Communauté de communes Parthenay-Gâtine	25,53	37	0,52	945,13 €
				2 962,00 €

Le montant total dû à l'UGAP pour la mise à disposition du dossier de marché subséquent sera réglé dans sa globalité par le coordonnateur. Celui-ci émettra des titres de recettes à chacun des membres du groupement afin de se faire rembourser selon la répartition indiquée ci-dessus.

Chaque membre du groupement assumera financièrement les frais relatifs à la réalisation de ses propres prestations en s'acquittant des factures qui lui seront directement transmises par le titulaire du marché.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'adhésion de la commune de Parthenay au groupement de commandes pour la fourniture de services de communications mobiles et de prestations annexes,
- d'approuve l'adhésion du groupement de commandes à l'UGAP pour la mise à disposition d'un dossier de marché subséquent,
- d'approuver le montant de la participation financière de la Commune de Parthenay à hauteur de 1 148,85 €,
- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe,
- dit que les crédits nécessaires sont ouverts au budget chapitre 920-0202,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

M. GILBERT : L'idée est de faire des économies sur les lignes.

Mme PROUST : Combien faisons-nous d'économies ? Ce ne sont que les lignes de téléphones portables ?

M. GILBERT : Oui. L'économie mensuelle est de 546,71 € pour Parthenay.

Mme BELY : Le montant de 1 148,85 € n'est pas mensuel ?

M. GILBERT : Non, il s'agit du montant de l'adhésion.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.*

O
O O
O

REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE

15 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DEUXIEME TRANCHE DU FISAC – INSTITUT CORPS ET ESPRIT

Mme CHARPRENET : Dans le cadre du projet de redynamisation du centre-ville de Parthenay, le Conseil Municipal a approuvé le programme d'actions et le budget prévisionnel de la tranche 2 du dossier FISAC par délibérations du 29 novembre 2012 puis du 26 septembre 2013, dans laquelle figurait l'attribution d'aides « Devantures et Enseignes ».

Le Conseil Municipal a approuvé le règlement d'attribution de ces aides en date du 19 mars 2015.

Pour rappel, ce soutien prend la forme d'une subvention de la Ville (20 %) et du FISAC (12,14 %) dans la limite de 3 000 € HT des dépenses d'embellissement des devantures et enseignes commerciales.

Dans ce cadre, la gérante de l'institut « CORPS ET ESPRIT » a demandé une subvention pour la pose d'une enseigne au 14 rue du sépulcre.

Enseigne	Adresse	Travaux	Dépenses (€ HT)	Subvention FISAC (12,14%)	Subvention Ville (20%)
CORPS ET ESPRIT	14 rue du sépulcre	Pose d'une enseigne + décorations de vitrine	1 060 €	128,68 €	212 €

Conformément au règlement d'attribution des aides, le Comité Technique s'est prononcé favorablement en date du 10 février 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer à la gérante de l'institut Corps et Esprit, une subvention de 212 € et de procéder au reversement de la subvention FISAC d'un montant de 128,68 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget chapitre 908-824-20422,
- de dire que les crédits seront versés dès que sera apportée la preuve du service fait et de la conformité des travaux.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

O
O O
O

URBANISME ET HABITAT

16 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

Mme LAMBERT : VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment ses articles 45 et 46 ;

VU la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures et notamment son article 98 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2143-3 ;

VU la circulaire du 14 décembre 2007, relative au plan d'action en faveur de la mise en œuvre des mesures prévues par la loi du 11 février 2005 en matière d'accessibilité ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine du 28 janvier 2016 portant création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) ;

Considérant que, dans un souci de cohérence et de travail en commun, il apparaît opportun de confier, au travers d'une convention, l'ensemble des missions de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA), en application des dispositions de l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de confier à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) l'ensemble des missions dévolues à la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA),
- d'approuver les termes de la convention ci-annexée,
- de désigner Daniel LONGEARD, Albert BOIVIN, Claude BEAUCHAMP, membres de la Ville de Parthenay qui siègeront au sein de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Cette Commission Intercommunale pour l'Accessibilité traite les questions relatives à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie ainsi que tout ce qui concerne les personnes handicapées. Il y a déjà eu une délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine le 28 janvier portant création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) et, dans un souci de cohérence et de travail en commun, il apparaît opportun de confier, au travers d'une convention, l'ensemble des missions de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA).

Il convient de désigner 3 membres de la Ville de Parthenay car cette commission intercommunale est composée d'un collège élus de 7 élus représentant la Communauté de communes et de 3 représentants élus représentant la commune de Parthenay. Il y aura aussi des représentants d'associations de personnes handicapées et des représentants d'autres acteurs (associations ou organismes représentant des personnes âgées, des acteurs économiques ou usagers de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine).

M. LE MAIRE : C'est un sujet qui passera au Conseil Communautaire la semaine prochaine pour des raisons de dénomination différente puisque ce n'est plus la Commission Intercommunale d'Accessibilité mais la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.

Les candidats sont : Daniel LONGEARD, Albert BOIVIN, Claude BEAUCHAMP.

* ADOPTE A L'UNANIMITE.

O
O O
O

CADRE DE VIE

17 - RENOUELEMENT DU QUARTIER SAINT-PAUL - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE - AVENANT N° 4

Mme LAMBERT : Au terme de la procédure de concours restreint, l'avis motivé du jury de concours, réuni le 4 juin 2010, a déclaré lauréate l'équipe composée de :

- ARCHITECTES ASSOCIES (mandataire),
- Atelier URBANOVA,
- ENON Eric,
- HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT Centre atlantique
- SNC LAVALIN.

L'entreprise individuelle d'architecte-urbaniste de Mme RAUD COHEN s'est restructurée afin de se transformer en société. Depuis le 1^{er} février 2016, la SAS ATELIER URBANOVA, dirigée et contrôlée par RAUD COHEN et nouvellement constituée, a acquis auprès de cette dernière son fond libéral d'architecte-urbaniste et a donc vocation à se substituer dans tous les droits et obligations attachés au contrat en cours et ce jusqu'au terme de la mission.

Les modifications suivantes sont à prendre en compte :

- l'entreprise titulaire du marché n°2010 001 est dénommée SAS ATELIER URBANOVA
- siège social : 2 impasse de ROCAN – 79260 LA CRECHE
- R.C.S. de NIORT sous le numéro 817 742 232, SIRET n°817 742 232 00017

- Coordonnées bancaires :
11706 00032 56009261066 86 CREDIT AGRICOLE CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES
IBAN : FR76 1170 6000 3256 0092 6106 686

La modification du marché, prévue par le présent avenant, est sans incidence sur le montant du marché.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 4 au marché de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement du quartier Saint-Paul,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 4.

* *ADOPTE A L'UNANIMITE.*

O
O O
O

DEVELOPPEMENT DURABLE

18 - MARCHE AUX BESTIAUX DE PARTHENAY - CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE - LEVEE DES CONDITIONS SUSPENSIVES

M. LE MAIRE : La convention d'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) sous conditions suspensives signée en date du 6 septembre 2013 prévoit en son article 22, que les « conditions seront levées au jour de la signature du procès-verbal de mise en service de la centrale ».

Le procès-verbal a été signé le 21 décembre 2015 et transmis le 12 février 2016.

Il convient donc de lever toutes les conditions inscrites à la convention en son article 9, qu'une convention de servitude soit établie pour permettre au titulaire l'implantation des ouvrages de branchement de la centrale.

Pour des raisons techniques, cette convention n'a pu être établie, il est donc proposé qu'elle soit incluse dans la convention d'AOT et que le plan de ces servitudes soit annexé.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater la levée des conditions suspensives,
- de prendre connaissance des servitudes créées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la version définitive de la convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Mme PROUST : Quelles sont les conditions techniques qui n'ont pas permis que cette convention soit établie.

M. LE MAIRE : Nous avons passé le deuxième appel à projets concernant la mise à disposition de la toiture. A l'époque, la Communauté de communes n'avait pas fait l'objet du transfert du bâtiment lui-même, c'était la Ville de Parthenay qui avait porté le projet initialement. Quand il y a eu une mise à disposition de la Ville de Parthenay au bénéfice de la Communauté de communes, la convention dont nous parlons était au bénéfice uniquement de la Ville de Parthenay. C'est pour cela que nous régularisons puisque nous sommes sur une mise à disposition au bénéfice de la Communauté de communes.

* *ADOPTE A L'UNANIMITE.*

O
O O
O

AIDE AUX ASSOCIATIONS

19 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE QUARTIER POUR L'ANNEE 2016

Mme LARGEAU : Sur avis favorable de la commission « Vivre ensemble et proximité – Actions sociales » réunie le 8 mars 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer les subventions aux associations de quartier selon le tableau joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, chapitre 920-02044-6574.

Mme BELY : Concernant cette délibération et celles qui suivent sur les subventions aux associations vous faites le choix de la reconduction de la baisse de 20 % pour l'année 2016. Nous nous sommes déjà longuement exprimés sur ce sujet, nous n'allons pas rouvrir le débat. Nous ne validons pas ce choix et en conséquence nous voterons contre ces attributions que vous proposez.

** ADOPTE PAR 26 VOIX POUR ET 7 CONTRE.*

o0o

20 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'ANNEE 2016

M. DEVAUD : La commission « Sport », réunie le 15 février 2016, a étudié les dossiers de demandes de subventions des associations sportives selon les critères d'attribution définis par délibération du 12 février 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer les subventions aux associations sportives selon le tableau joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2016, chapitre 924-40-6574.

** ADOPTE PAR 26 VOIX POUR ET 7 CONTRE.*

o0o

21 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES POUR L'ANNEE 2016

M. LONGEARD : Afin de soutenir l'action des associations patriotiques et sur avis favorable de la commission « Affaires générales – Services à la population – affaires scolaires » du 29 février 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer les subventions présentées selon le tableau ci-joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2016, chapitre 920-02043-6574.

** ADOPTE PAR 26 VOIX POUR ET 7 CONTRE.*

o0o

22 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES POUR L'ANNEE 2016

M. GILBERT : Les associations culturelles ont soumis des dossiers de demande de subventions au titre de l'année 2016 afin de mener à bien leur projet annuel. Après examen des dossiers, les élus de la commission culture, réunis le 24 février 2016, ont émis des avis pour les demandes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer les subventions aux associations telles que définies dans le tableau joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, chapitre 923-339-6574.

Quelques associations n'ont pas encore fait leur demande.

** ADOPTE PAR 26 VOIX POUR ET 7 CONTRE.*

o0o

23 - AFFAIRES GENERALES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2016

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Afin de soutenir l'action des associations relevant de l'administration générale et sur avis favorable de la commission Affaires générales - Services à la population - Affaires scolaires du 29 février 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer les subventions aux associations suivantes, figurant dans le tableau joint,
 - * PEEP : adopté par 26 voix pour et 7 contre
 - * Société Historique de Parthenay et du Pays de Gâtine : adopté par 26 voix pour et 7 contre
 - * Comité de jumelage : adopté par 26 voix pour et 6 contre, M. GARNIER ne participant pas au vote
 - * Amicale des employés communautaires et communautaires de Parthenay : adopté par 26 voix pour et 7 contre
- d'autoriser Monsieur le Maire signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits sont ouverts au chapitre 920-02042-6574.

** ADOPTE PAR 26 VOIX POUR ET 7 CONTRE.*

O
O O
O

AFFAIRES SOCIALES

24 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2016

Mme LARGEAU : Suite à la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale Parthenay-Gâtine, le Centre Communal d'Action Sociale de Parthenay continue d'exercer les missions suivantes :

- gestion des aides légales et facultatives,
- suivi des allocataires du RSA,
- organisation des actions "Troc service" et "Noël pour tous".

Considérant la réduction des charges assumées par le CCAS, il est proposé d'ajuster la subvention qui est allouée.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention de 73 200 € au Centre Communal d'Action Sociale de Parthenay pour financer son fonctionnement et les actions qui seront conduites en 2016,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2016 chapitre 925-520-657362.

** ADOPTE A L'UNANIMITE.*

Mme LARGEAU : Depuis de nombreuses années, le CCAS porte l'action dénommée Troc Service qui est une action collective soutenue financièrement par le Département et la Ville de Parthenay. Cette action, qui s'adresse à un public démuné et fragile en situation d'isolement et de solitude, a pour principal objectif de créer et consolider le lien social. Elle veut mettre en valeur le savoir et les talents de ces personnes et leur offrir les moyens de retrouver une identité au sein d'un groupe mais également au sein de notre société en participant à la mise en œuvre de projets collectifs comme par exemple l'organisation de la fête de Noël destinée aux enfants de

familles en difficulté et qui, en 2015, a connu un réel succès. Ils ont également fabriqué le calendrier qui vous est offert ce soir pour que vous puissiez vous rendre compte du talent de tous ces jeunes et moins jeunes qui sont encadrés par Lise TREHOREL.



QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE : Nous avons reçu 3 questions diverses dont une sur les migrants, les halles et la sécurité des piétons qui traversent le boulevard de l'Europe.

Mme PROUST : Nous avons fait ensemble le point sur ce sujet il y a quelques mois déjà. Nous avons convenu de faire preuve de solidarité face à cette situation. D'ailleurs à Parthenay, des associations, des individus, à titre personnel, se sont mobilisés spontanément et donc, plusieurs mois plus tard, nous aimerions savoir où en est la Ville de Parthenay sur cette question.

Mme LARGEAU : Nous avons échangé avec Mme la Sous-préfète récemment et sa question était de savoir si la Ville avait des logements pouvant accueillir des migrants. Il s'avère que la seule maison que nous avons est celle que nous utilisons pour accueillir les gens dans le cadre du plan grand froid où quand nous avons des catastrophes, ce qui arrive régulièrement. C'est un hébergement d'urgence et je pense qu'il faut le conserver comme tel.

Nous avons toujours dit qu'il fallait prendre l'attache de la SA HLM, d'Habitat Nord Deux-Sèvres ou de la résidence Habitat Jeunes afin de connaître les logements vacants.

Pour l'instant, nous n'avons pas de demande de l'Etat.

Mme PROUST : Dans la presse, nous lisons qu'il y a des communes qui accueillent des personnes. Au mois de février, il y eu une réunion qui ne concernait pas les migrants de Calais mais l'accueil des réfugiés. J'y suis allée avec une autre casquette mais la Ville de Parthenay n'y était pas représentée. Il s'agissait d'une réunion d'information à la Préfecture sur l'accueil de ces réfugiés.

Mme LARGEAU : Nous n'avons pas été invités.

Mme PROUST : L'association « Un Toit en Gâtine » était représentée.

Mme LARGEAU : Véronique CORNUAULT était-elle là ?

Mme PROUST : Non.

Mme LARGEAU : Cette problématique est plus gérée par l'intercommunalité ayant un territoire plus grand que celui de Parthenay et par conséquent plus d'offres pouvant répondre aux besoins.

Véronique CORNUAULT et moi-même étions allées à la réunion du 13 janvier organisée par la Sous-préfecture à Châtillon. Elle avait bien spécifié, une fois de plus, qu'il n'y avait pas de demande pour la Gâtine.

Mme PROUST : C'était une réunion intéressante. Il ne s'agissait pas des migrants qui sont à Calais mais de réfugiés donc plutôt des personnes qui sont d'ores et déjà identifiées et réfugiées dans des pays limitrophes à la Syrie (Liban, Beyrouth) comme les personnes de Beyrouth qui sont arrivées à Echiré et qui sont sous la protection de l'ONU. Le Préfet qui était présent recherche, dans les Deux-Sèvres, entre 7 et 8 logements pour accueillir 7 ou 8 familles. Il nous a expliqué quelles étaient les problématiques de ces familles parfaitement identifiées et demandait aux communes volontaristes de faire preuve de solidarité et de les accueillir.

Mme LARGEAU : Nous n'avons pas été interpellés.

Mme PROUST : Je pense qu'il ne faut pas attendre d'être sollicité. Si nous avons la volonté d'accueillir des gens, il faut faire preuve de volontarisme et se signaler.

Mme LARGEAU : Nous avons toujours dit que nous n'étions pas opposés à en accueillir et qu'il suffisait de revenir vers nous. Je sais qu'il y a des Maires, dans des communes aux alentours de Parthenay, qui ont des logements qui peuvent être mis à disposition et ils n'ont pas été non plus interpellés.

Mme PROUST : Aujourd'hui, il y a des villes où des gens arrivent donc soyons proactifs en la matière, soyons volontaristes.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de concurrence entre les communes à accueillir plus de réfugiés que d'autres.

Mme PROUST : Ce n'est pas mon propos.

M. LE MAIRE : Nous avons l'impression que si.

Mme PROUST : Non, ce n'est pas mon propos.

M. LE MAIRE : Il ne faut pas mélanger les rôles des uns et des autres. Il y a un rôle de l'Etat qui a été rappelé par le Préfet et par la Sous-préfète qui est la maîtrise de l'accueil des réfugiés dans le département. Nous avons signalé à plusieurs reprises que la Ville de Parthenay était partenaire sur cette démarche. Nous avons mobilisé les associations professionnelles de l'accueil ainsi que les bailleurs sociaux pour savoir s'ils avaient des logements disponibles sur Parthenay. Nous sommes disposés à accueillir si la demande nous est faite. S'il y a des communes qui font une autre démarche, c'est très bien, mais je ne veux pas entrer en concurrence avec Echiré, Niort...

Mme PROUST : Il ne s'agit pas de se concurrencer mais de se renseigner pour savoir comment les autres font puisque, visiblement, cela débouche sur quelque-chose.

M. LE MAIRE : S'il y a une demande, je pense qu'elle doit être orientée sur telle ou telle commune. J'ai évoqué ce dossier avec le Préfet aujourd'hui et je lui ai rappelé que Parthenay était candidate. Nous en avons également parlé avec la Sous-préfète hier.

Mme LARGEAU : La question de la Sous-Préfète est : « Est-ce que nous avons, à la mairie, des maisons ou des logements ? ». Nous n'en avons pas. Ce sont les bailleurs sociaux et la Résidence Habitat Jeunes qui peuvent nous aider sur ce registre.

Mme PROUST : Si vous pouvez prendre un instant pour vous renseigner sur cet accueil spécifique de personnes. Merci.

M. LE MAIRE : La deuxième question est : « Les conditions de travail des commerçants sous les halles sont pénibles voire intenables en cas de mauvais temps puisque la pluie les oblige à déplacer les étals entre les fuites, qu'est-il prévu de faire pour y remédier ? ».

Mme SECHERET : Ils travaillent dans de mauvaises conditions et ce n'est pas très hygiénique pour des denrées alimentaires. Qu'envisagez-vous dans un proche avenir ?

M. ROUVREAU : Nous avons déjà discuté des halles et je laisserai la parole tout à l'heure à Nicole LAMBERT qui expliquera pourquoi les travaux des halles ont pris du retard.

A ce jour, nous faisons en sorte de minimiser les fuites en sachant que la toiture est très dégradée car elle a été mal réalisée, en son temps, avec des ardoises qui ne sont pas posées correctement avec des crochets qui ne sont pas adaptés. A chaque fois qu'il y a du vent, les crochets se détachent et les ardoises s'envolent. Il nous reste encore quelques fuites à réparer dans l'attente d'un projet un peu plus onéreux.

Mme LAMBERT : Nous travaillons toujours sur le projet de rénovation des halles sachant que, je le rappelle, dans la tranche 2 du FISAC ces travaux étaient stipulés et que l'Etat s'était désengagé sur 200 000 € ce qui a eu pour conséquence de retravailler tout le programme financier avec une recherche d'économies. Iléana POPEA travaille toujours sur les différents projets. Elle rendra sa copie courant avril. Très prochainement, nous allons rencontrer l'architecte des bâtiments de France pour savoir ce qu'il serait en capacité de nous accorder puisque

cela va obliger à modifier certains matériaux. Les travaux pourraient débuter courant 2017 sachant que lorsque nous aurons la réponse d'Iléana POPEA, le comité de pilotage se réunira afin d'étudier la faisabilité du projet. Pour nous, c'est un sujet qui est toujours d'actualité. La remise en état rendra les halles de Parthenay plus attractives et donc un marché plus dynamique.

Mme SECHERET : Ce qui m'étonne c'est qu'il y a déjà plus de 2 ans que vous avez eu ce refus de l'Etat et que jusqu'à maintenant, rien n'a été fait. Les commerçants nous interpellent à chaque fois que nous allons aux halles.

Mme LAMBERT : J'ai d'excellentes relations avec les commerçants des halles.

Mme SECHERET : Je n'ai pas dit que vous aviez de mauvaises relations. Nous sommes souvent interpellés sur leurs conditions de travail. S'il y avait une peinture intérieure ou autre chose pour les rassurer...

Mme LAMBERT : Quand on a un grand projet derrière ce n'est peut-être pas le moment de faire des petits pansements partout qui coûteraient très chers et qui n'apporteraient pas grand-chose. Le projet a plus d'ampleur qu'un petit coup de peinture.

Mme PROUST : Quelle est la part de la Ville dans ce projet ?

Mme LAMBERT : Je n'ai pas le chiffre exact. Nous vous le donnerons. Le plan de financement devra être complètement refait en fonction du nouveau projet qui est revu à la baisse.

M. LE MAIRE : Le projet est de 1,2 million.

Mme PROUST : Le projet total ? La part de la Ville n'apparaît pas dans le tableau des AP/CP. Ce n'est pas prévu.

M. LE MAIRE : La troisième question : « La sécurité des piétons (habitants et familles se rendant à l'école Jacques Prévert) qui traversent le boulevard de l'Europe au niveau du feu clignotant n'est plus assurée. Dans quel délai et sous quelle forme cette situation va être réglée ? ».

M. ROUVREAU : La sécurité n'est pas terrible mais il y a quand même un passage piéton équipé d'un feu clignotant qui avertit d'un danger potentiel.

Nous avons travaillé avec la DIRCO (Direction Interrégionale des Routes Centre Ouest) basée à Limoges sur un aménagement possible au carrefour des rues Clément Ader, des Loges et Boulevard de l'Europe. Ils nous ont proposé de travailler sur un rond-point mais, au regard de la somme qui avoisinerait les 500 000 €, nous nous attachons à travailler différemment car cela concerne le carrefour mais ne sécurise pas le reste qui va du rond-point de la caserne des pompiers au rond-point de la route de Poitiers. L'idée est de travailler sur les linéaires en améliorant en même temps l'éclairage qui est inexistant puisque nous avons une importante défaillance au niveau du rond-point dit de Leclerc. Il faudrait traverser toute la route pour refaire le câblage qui est défectueux. Nous avons temporairement sécurisé la partie haute avec le transformateur à proximité avec un câble aérien entre deux mâts d'éclairage.

Sur la partie revenant vers la caserne des pompiers, il faut traverser la rocade avec des problématiques d'amiante dans le sol et donc une technologie assez compliquée pour refaire ce réseau. Nous faisons des études pour savoir si nous refaisons un réseau complet d'électrification de l'éclairage ou si nous partons sur du solaire avec la centrale photovoltaïque installée sur la toiture du champ de foire, cela pour la partie éclairage.

Sur la partie sécurité de cet espace, l'idéal serait de réduire cette 2x2 voies à une seule voie pour baisser la vitesse à 50 km/h. Eventuellement travailler, et nous allons recevoir une entreprise qui va nous faire une proposition, sur l'installation de feux intelligents (quand les voitures roulent trop vite, le feu passe au rouge) ce qui permettrait aux personnes arrivant des rues Clément Ader et des Loges de pouvoir emprunter le carrefour sans problème pour aller à droite et à gauche alors qu'aujourd'hui elles ne peuvent qu'aller à droite quand elles sortent de leur quartier.

Il faut que nous validions le choix avec la DIRCO. Travailler sur la réduction d'une 2x2 voies n'est pas simple. Nous devons essayer d'intégrer l'arrêt de bus RDS puisque, à ce jour, ils s'arrêtent rue Marcel Pagnol pour desservir l'hôpital mais nous pourrions éventuellement penser les arrêter sur le boulevard de l'Europe, sur une voie devenue libre et ainsi créer du stationnement pour les poids lourds qui aujourd'hui se stationnent sur le

trottoir. Les chauffeurs de poids lourds ont aussi besoin de s'arrêter pour s'alimenter et de faire leur pause toutes les 4h15. Tout cela est en cours de réflexion et a un coût pour lequel nous avons prévu une petite enveloppe pour cette année et une plus importante pour l'année prochaine.
La principale urgence est la sécurisation au niveau du feu.

Mme PROUST : Que devons-nous répondre aux gens ? Que c'est en cours et que ce n'est pas dangereux ?

M. ROUVREAU : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Mme PROUST : Au début, vous avez dit...

M. ROUVREAU : Je n'ai pas dit que ce n'était pas dangereux car même lorsque c'est sécurisé cela peut être dangereux.

Mme PROUST : On nous dit qu'au moment du lever et du coucher de soleil c'est le plus insécurisant.

M. ROUVREAU : Nous sommes bien conscients des difficultés. C'est un carrefour que j'emprunte tous les jours car je réside à proximité. J'essaie de résoudre le problème au mieux en pensant aussi aux deniers publics et trouver la meilleure solution sécuritaire. Le rond-point est une solution mais cela représente un coût astronomique et ne résout pas le problème sur l'ensemble du réseau. Les feux ne sont pas la meilleure sécurité optimale mais c'est mieux que ce qu'il y a aujourd'hui.

Mme PROUST : Ce n'est pas pour vous embêter, certainement que vous faites du mieux que vous pouvez, mais si demain il y a un accident, il y aura action immédiatement. Peut-on réaliser une procédure d'urgence ?

M. ROUVREAU : La modification d'un itinéraire routier est extrêmement complexe. Nous dépendons de beaucoup de fonctionnements et nous ne sommes pas gestionnaires de la voirie. Il nous faut l'aval des uns et des autres et c'est surtout cela qui est compliqué.

Mme MAGNAVAL : Pour fréquenter à la fois ce quartier et à la fois le quartier Gutenberg, à Gutenberg où nous roulons à 30 km/h, il y a des personnes au moment de la sortie des écoles qui nous arrêtent sur le passage clouté. Pourquoi n'avons-nous pas une solution aussi simple que celle-ci au niveau de ce carrefour ?

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Parce-que ce sont 4 voies alors qu'à Gutenberg c'est seulement une rue. Il faut envoyer 2 policiers pour sécuriser les 2 côtés. Nous mettrions du personnel de surveillance puisque c'est le personnel de surveillance de cantine qui aide à la traversée de rue mais nous les mettrions en danger, vu la façon dont ce passage est fait. La police est plus visible que le personnel de surveillance des cantines. C'est pour cela que ça n'a pas été mis en place d'autant plus qu'il y a entre 150 m à 200 m entre la sortie de l'école et la traversée de la rocade.

Mme MAGNAVAL : Mes collaboratrices passent là-bas tous les matins et il n'y a pas un matin où elles ne me racontent pas que la voiture qui passait à côté d'elles les a doublé à toute vitesse car la limitation de vitesse n'est pas toujours respectée et qu'elles ont été obligées de piler car quelqu'un traversait. Ce ne sont pas toujours des enfants mais aussi des adultes. Nous pouvons essayer d'être créatif. Peut-être, pourrions-nous faire appel à du bénévolat.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Ces personnes seront aussi en danger que celles qui traversent.

Mme MAGNAVAL : Dans beaucoup de villes, les grands-mères et grands-pères apportent leur aide. Peut-être, pourrions-nous faire appel aux familles de cette école.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Il ne s'agit pas souvent d'une nationale à 4 voies.

Mme MAGNAVAL : Effectivement, c'est un cas particulier. Nous pourrions essayer avec des gilets jaunes... cela m'ennuie que nous n'essayions pas de bouger maintenant car toutes les solutions que vous proposez, et qui paraissent bonnes, sont forcément réalisables à distance.

M. ROUVREAU : Il nous arrive de faire des tests en ville en installant des aménagements transitoires le temps de trouver la bonne solution. Sur un itinéraire comme cette nationale, c'est extrêmement compliqué et nous n'avons pas trouvé le mobilier, pas trop onéreux, qui nous permette de faire un essai.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Il y a une chose que nous pourrions peut-être faire tout de suite qui est de limiter la vitesse à 50 km/h. C'est la seule partie de cette rocade qui est à 70 km/h. Il faudrait un vote du Conseil Municipal.

M. ROUVREAU : Si nous décidons de baisser la vitesse à 50 km/h, il faudra que les pouvoirs de police de la collectivité ou de l'Etat interviennent car ce ne sera jamais respecté. Cela pourrait être un premier geste.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas une sortie d'école.

Mme SECHERET : C'est malgré tout un endroit où le passage est important car il y a des habitations de chaque côté. La vitesse peut, à mon avis, être réduite à 50 km/h.

M. ROUVREAU : Il faudrait prendre un arrêté de limitation à 50 km/h et une interdiction aux poids-lourds de doubler en rappelant que les poids-lourds doivent, en agglomération, rouler à 50 km/h et non à 70 km/h.

M. LE MAIRE : Le dernier sujet que je voulais aborder concerne l'hôpital Nord Deux-Sèvres.

La première pierre a été posée et une réunion a eu lieu à Bressuire il y a quelques semaines au cours de laquelle le Président du Conseil Départemental a proposé, sur la partie nord du nord Deux-Sèvres, un schéma routier. Venant de Bressuire, pas de modification du schéma actuel. Par contre, vous avez dû voir dans la presse une photographie des différentes propositions qui ont été faites pour permettre aux thouarsais d'accéder au plateau technique situé sur Faye-L'Abbesse.

J'ai interpellé le Président du Conseil Départemental par courrier afin qu'il organise le même type de réunion qu'il a fait dans le nord Deux-Sèvres pour indiquer quels seraient les aménagements et les améliorations du réseau routier qui permettraient, aux habitants de la Gâtine, d'accéder au plateau technique. Il me paraît essentiel voire incontournable que nous nous préoccupions du réseau routier puisque le choix de l'implantation du plateau technique à Faye-L'Abbesse a été effectué sur l'engagement du Conseil Général de mettre en place un réseau routier différent de celui qui existe. Effectivement, cela ne sautait pas aux yeux de situer un plateau technique, sans faire offense à Faye-L'Abbesse, sur cette commune-là.

Le deuxième aspect essentiel est que si nous ne permettons pas d'améliorer l'accessibilité au plateau technique, celui-ci aura un taux d'activité beaucoup plus faible que prévu et en définitive cela entraînera un échec économique et après un échec sanitaire.

Ce sont ces deux raisons, à la fois le rappel de l'engagement pris par le Conseil Général de l'époque et la pérennité économique du plateau technique de l'hôpital Nord Deux-Sèvres dans son ensemble, que j'ai rappelées par courrier.

En venant de Parthenay, il y a les bois de Chiché qui sont un peu la frontière entre le Bocage et la Gâtine et c'est autour de deux accès routiers que nous pouvons améliorer l'accessibilité des habitants de la Gâtine au futur plateau technique.

Je vous tiendrais informé de la réponse qui me sera faite par le Président du Conseil Départemental.

Cela me paraît un sujet majeur car cela peut être un enjeu de la pérennité de l'investissement en cours (aux alentours de 100 millions d'euros). Si nous ne permettons pas une facilité d'accès, cela fragilisera la pérennité économique de cette installation.

Mme SECHERET : Ce serait de Faye L'Abbesse pour rejoindre la route nationale.

M. LE MAIRE : Je fais des propositions et ce sera le Conseil Départemental, financeur, qui choisira.

Après les bois de Chiché, vous avez par exemple la D115 qui vous permet d'accéder directement au plateau technique.

A défaut, la solution statu quo serait le maintien du réseau actuel, nous obligerait à remonter jusqu'à Saint-Sauveur pour rejoindre le plateau technique.

Dans 40 ans, les gens diront : « pourquoi ils ne l'ont pas mis à Saint-Sauveur ? ». Faye-L'Abbesse a été choisie car nous étions à quasi équidistance du Thouarsais et du Gâtinais. C'est plus proche de Bressuire car on y supprimait toutes les installations existantes.

Le réseau routier, l'implantation et la pérennité économique, ce sont pour ces 3 points qu'il est essentiel que le réseau routier s'améliore.

Je vous souhaite une bonne soirée.

Le compte rendu sommaire du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie de Parthenay du 29 mars 2016 au 12 avril 2016.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le MAIRE ;

Les MEMBRES ;